

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 17 OCTOBRE

GOBLET

Pas vierge, mais martyr

Je l'ai connu — notre connaissance date de loin, hélas ! — vierge et non martyr. C'est-à-dire vierge de toute compromission avec la bande de détraqués, sinon de coquins, dans laquelle il s'est, par rancune, par petitesse d'esprit, par entêtement de mulet, embourbé jusqu'à la nuque. Il passait, au vieux temps, pour aussi libéral que possible, tout désagréable en tant qu'homme qu'il fût, sans penchant toutefois vers la turlutaine inintelligente et inintelligible qui s'est baptisée « radicalisme » d'un mot signifiant racine, navel, chou-rave ou sal-sifs, au gré du lecteur, quelque chose de très acide et de très indigeste. « Goblet, c'est une vinaigrette », disaient ses amis, en admettant qu'un tel cadet pût avoir un ami.

Je le revois encore, haut comme une botte, mais toujours monté sur ses ergots, rasé de frais chaque matin, l'aspect enchanteur d'une tête de loup, flottant dans un habit noir constamment trop large et cravaté de blanc dès six heures du matin, la face crispée, reufrognée, comme tirée par la colique, la lèvre convulsée, le buste raide comme un I. Il recevait, en ces heures extravagantes, des bureaucrates et des reporters qu'il expédiait en trois minutes, à l'instar du grincheux Emile de Girardin dont l'image hantait ses insomnies. Inutile de dire qu'à l'époque indiquée, l'homoncule-hérisson ou chardon, étiqueté Goblet, tenait en ses épingles un portefeuille et qu'il affectait, en matière politique et gouvernementale, le plus absolu, le plus illimité des autoritarismes. C'était — abstraction faite de ses autres inquiétantes manifestations autocratiques — l'instant où, au cours d'un débat public sur les manifestations auxquelles s'abandonnaient les invalides de la Commune dans les cimetières et sur l'exhibition du drapeau rouge, il affirmait sur la tête de ses aïeux qu'il n'avait jamais toléré et ne tolérerait jamais, ni aux abords des champs de repos, ni ailleurs, cette loque de la révolte qu'il porte aujourd'hui en sautoir comme un grand cordon de la Légion d'honneur.

On sait que M. Carnot s'est meurtri les mains en essayant de flatter ou, pour le moins, d'élaguer ce fagot d'épines. Plus entier, plus franc, M. Casimir-Perier n'a jamais caché son instinctive horreur du nommé Goblet. De là, les métamorphoses successives de ce vieux chimpanzé tumultueux. Pour « embêter » le gouvernement, M. Goblet a traversé tous les partis et professé nombre d'opinions absolument contradictoires. Tout le mal qu'il impute aux ministres de l'heure actuelle, il l'a commis et à la millième puissance. On se demande, présentement, s'il a conscience de sa parole et de ses actes.

Il y a cinq jours, chez un gargonier de Saint-Mandé, entre le lapin sauté, le litre à seize et le livarot, il expliquait et justifiait l'anarchie dont, suivant lui, « les théories ne relèvent que de la discussion ». On s'est permis de demander à M. Goblet de quoi relevaient les bombes de ces messieurs. Un dédaigneux haussement d'épaules servit de réponse. Allez donc vous y frotter !

Entr'autres prophéties, il annonce la chute du ministère pour les ides de novembre. Mais, au fond, des ministres il se bat furieusement l'œil. L'objectif unique de ses jets de bile, c'est M. Casimir-Perier auquel il voue une haine de Peau-Rouge pour « la loi dont il a déshonoré nos côtes », et très subsidiairement, pour sa nette et loyale aversion.

Seulement, en Tartufe sang de bœuf qu'il est, M. Goblet n'attaque pas de front : *Je ne me permettrai pas de discuter la personnalité de M. Casimir-Perier ; il suffit à mes yeux qu'il représente officiellement la France.* Vous poussez un, deux ou trois soupirs de satisfaction, suivant l'agencement de votre appareil respiratoire. Attendez. Notre homme va vous servir un parallèle « aux petits oignons » entre M. Perier et le maréchal de Mac-Mahon, entre le cabinet du jour et celui du 16 mai, parallèle naturellement tout à l'avantage de l'ordre moral.

« On était libre alors — geint M. Goblet — et la presse parlait sans entrave !!! ». Aujourd'hui, toujours d'après saint Luc Goblet, non seulement nous n'avons pas même l'ombre de liberté physique et matérielle, mais encore « la plume, l'opinion, la pensée, la conscience sont enchaînées. »

Un peu vieux jeu, dites donc, papa Goblet. Il faudrait corser la tartine de quelques métaphores vierges et jeunes. Du reste, nous pardonnons cette peccadille inoffensive qui, jusqu'à présent, n'a eu d'autre résultat que de faire hausser momentanément, sur un marché de banlieue, le lapin de chou et son congénère des gouttières. C'est à la Chambre que nous vous attendons, cher maître, et jusqu'à ce que vous ayez rompu, contre M. Dupuy et ses co-chenapans, votre dernière et définitive lance, permettez-nous de mêler chaque soir à nos prières le nom du futur bienheureux Goblet bien que ni vierge, ni même martyr, de Goblet tout court, sans épithète, comme la vertu.

Le duc d'Orléans et l'armée

Extrait du *Gaulois* :

« On a prêté beaucoup de projets de M. le duc d'Orléans. Pour le moment, M. le duc d'Orléans n'a d'autre projet que de rester auprès de sa mère, M^{me} la Comtesse de Paris.

» Plus tard, M. le duc d'Orléans avisera non point à tracer son action de prince, mais à régler ses occupations d'homme. Un homme de sa vigueur physique, de son actif tempérament, ne saurait s'accommoder de l'oisiveté, et sa qualité de prince, de chef de la Maison de France, lui fait un devoir de suivre son penchant naturel, qui le porte tout entier à l'étude et à la pratique des choses militaires.

» On sait que, ne pouvant prendre du service dans son propre pays, M. le duc d'Orléans a suivi, il y a quelques années, comme officier, l'armée anglaise dans les Indes, et qu'il y a montré toutes les qualités du soldat de race.

» Récemment, le prince racontait à son oncle, M. le duc d'Aumale, une visite qu'il avait faite au champ de bataille de Salowa. Le duc d'Aumale était ravi, non seulement du feu que M. le duc d'Orléans mettait à son récit, mais du savoir, de l'intelligence et du coup d'œil qu'il y déployait.

» Les études et les expériences de M. le duc

d'Orléans ont porté, jusqu'à présent, spécialement sur l'infanterie : mais il est déjà écuyer accompli, comme le doit être un prince, et il se propose d'étudier la cavalerie et de s'adonner aussi à la culture de cette branche de l'art de la guerre.

» M. le duc d'Orléans sait que les chefs de l'armée, quelle que soit leur opinion politique, tiennent M. le duc d'Aumale pour un maître ; aussi se propose-t-il de suivre les conseils de celui dont l'épée et la plume ont ajouté de si brillantes pages à notre histoire.

» Le prince espère, paraît-il, que les officiers généraux qui ne sont plus dans les cadres actifs voudront bien consacrer leurs loisirs à aller, à tour de rôle, passer quelques semaines auprès de lui pour l'aider dans ses études sur la cavalerie, l'infanterie, le génie, l'artillerie et toutes les parties de la science militaire, et l'accompagner sur les champs de bataille les plus célèbres de l'Europe, afin de lui faire la démonstration de leur enseignement.

» M. le duc d'Orléans veut ainsi, par le plus noble emploi de son temps, se rendre capable de servir utilement son pays dans l'armée ou dans le rang, si on consent à l'y recevoir, ou pour la commander, comme sa naissance l'y destine et comme la France, mieux éclairée sur ses propres intérêts, l'y invitera un jour, ainsi que le souhaitent ardemment ses vrais amis. »

INFORMATIONS

Suppression d'une sinécure

Le conseil des ministres a accepté, conformément au vœu de la commission du budget, la suppression de la direction des bâtiments civils.

Poursuites contre le journal « le Chambard »

Le *Chambard* est poursuivi par le parquet de Paris pour un article publié le 29 septembre.

La santé du Tsar

Berlin, 15 octobre. — D'après le *Tageblatt*, on croit dans les sphères médicales de Saint-Pétersbourg que l'Empereur de Russie est atteint d'une maladie cancéreuse.

On fait remarquer que le cancer est devenu héréditaire dans la famille impériale par suite de la maladie de la femme de l'empereur Nicolas, grand-mère du Tsar actuel, fille de la reine Louise, qui est morte elle-même d'un cancer, et l'on cite même à l'appui de l'opinion ci-dessus mentionnée d'autres cas de maladie cancéreuse qui se sont produits dans la famille de l'Empereur.

On ajoute qu'une réunion des principaux médecins et chirurgiens de l'Europe aura lieu à Corfou dès que l'Empereur y aura installé sa résidence.

Quoi qu'il en soit, le traitement prescrit ne sera pas modifié brusquement et le professeur Leyden, malgré ses divergences d'opinion, a prié, dit-on, le docteur Zacharine de ne pas quitter immédiatement l'auguste malade, dont il espère justifier la confiance.

Conseiller municipal et soldat

M. Paul Bernard, conseiller municipal de Paris, s'est présenté à une séance en tenue de soldat au 94^e de ligne.

Le conseiller municipal du quartier des Gobelins fait, en effet, actuellement ses 28 jours à la caserne de Reuilly.

L'apparition d'un soldat en tenue dans la salle des délibérations du Conseil municipal a produit un certain émoi parmi les collègues de M. Paul Bernard, et la question suivante a été immédiatement discutée : « Le conseiller des Gobelins peut-il, pendant la durée de la période militaire qu'il accomplit, assister en tenue aux séances et prendre part aux délibérations ? »

M. Paul Bernard, dit un journal du matin, a résolu de faire trancher la question par le gouverneur militaire de Paris.

Chine et Japon

On croit que les conditions imposées par le Japon pour la paix seront les suivantes :

1^o Indemnité de guerre ; 2^o annexion de Formose ; 3^o indépendance de la Corée ; réformes considérables dans l'administration de ce pays ; exclusion de l'ingérence chinoise ; 4^o ouverture de quelques centres importants de la Chine au commerce étranger.

Le gouvernement chinois publie un décret déclarant qu'il prend la charge et la responsabilité pleine et entière de la protection des étrangers.

Le bilan des fêtes de Châteaudun

La revue passée après les grandes manœuvres, par M. Casimir-Perier a coûté à la ville de Châteaudun la modeste somme de 30,443 francs 25.

Différents crédits votés, quelques recettes couvrent ces débours, et, tous comptes faits, il n'y a qu'un excédent de dépenses de 632 francs 75.

Quelques articles curieux méritent d'être cités :

Les tribunes, qui coûtèrent 13,124 fr. 40, furent revendues 2,500 francs seulement.

Le sablage des rues a coûté 599 fr. 95 ; les illuminations et feux d'artifice, 1,091 fr. 95 ; la décoration des monuments, 1,803 fr. 25 ; le banquet, 2,230 francs ; la soirée de gala, 831 francs.

Les villes d'Orléans et de Tours, mises à contribution, prêtèrent leurs mâts ; on en loua aussi fort cher à des entrepreneurs.

On dut, pour assurer le service d'ordre, faire venir des agents de police de Chartres et d'Orléans.

Le voyage de ces agents coûta 35 francs, leur nourriture 110 francs et ils reçurent 80 francs de gratification.

Une petite et comique erreur marqua cette cérémonie.

La municipalité, soucieuse de bien faire, avait peur de ne pas avoir assez de voitures pour recevoir les invités ; il fut retenu et loué pour 21,140 francs de landaus, et il y en eut trop, contrairement aux prévisions des organisateurs.

Une des plus minces dépenses de ce gala patriotique fut celle affectée à la presse. Hébergés et jetés dans le collège, les journalistes ne grévèrent le budget des réjouissances que de la somme minime de 170 fr. 60.

BULLETIN FINANCIER

16 octobre 1894.

Le marché n'est pas brillant et montre une certaine lourdeur bien qu'en liquidation les

reports n'aient rien en d'exagéré. On parle de la maladie grave de l'émir de l'Afghanistan dont le mort pourrait amener des complications.

La place paraît en ce moment suffisamment allégée, mais la Chambre va se réunir et la spéculation se tient sur une réserve prudente.

Le 3 0/0 cote 101.95 et 101.83. Les actions de nos grands établissements de crédit conservent une certaine hésitation. Le Crédit Foncier s'inscrit à 893.75. Le Crédit Lyonnais est à 743.

Le Suez est à 908.50. Nos grands chemins sont influencés par la tenue de nos rentes et par suite un peu moins.

L'Italien est à 83.10. L'Extérieure qu'on voudrait évidemment pousser oscille entre 70 1/16 et 70 1/2. Les fonds ottomans sont en légère réaction. Même note sur les fonds russes.

L'obligation des Charbonnages de Sosnowice est à 481.25. Les bénéfices de cette société sont en augmentation de 450,000 fr. sur l'année dernière.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

Le colonel Dalstein

Voici des détails biographiques sur M. le colonel Dalstein, commandant le 6^e régiment du génie qui vient d'arriver à Angers :

Il était une fois, dans une école primaire de Nancy, un élève studieux et si remarquablement doué, qu'au cours de sa visite un inspecteur s'arrêta, frappé par l'intelligence du jeune écolier et, surpris par ses excellentes réponses, il s'enquit de cet enfant, pensant que le pousser plus haut serait bon, qu'en faire quelque un serait bien.

Et c'est ainsi qu'à quinze ans, celui qui n'était autre que l'élève Dalstein vint au collège de Nancy pour y apprendre le latin. Comme il était en retard un peu et qu'il désirait quand même arriver, il se dit qu'il fallait rattraper le temps perdu, et il le rattrapa si rapidement qu'à vingt ans, ses baccalauréats franchis, il entra à l'École polytechnique.

Sa carrière, après qu'il fut sorti de l'École, fut celle d'un brillant officier de génie qui toujours se distingua par sa haute conscience et sa remarquable intelligence. Pendant la guerre de 1870, il fit la campagne de France avec bravoure, et, tout jeune encore, il était colonel.

Ce fut sur cet officier de grande valeur que le président Carnot jeta les yeux, lorsque, le colonel Toulza ayant quitté la présidence, il fallut lui donner un successeur dans la maison militaire de l'Élysée. C'est alors que, dans ces importantes et délicates fonctions, le colonel Dalstein put mettre en œuvre toute sa distinction, tout son tact, et cette parfaite courtoisie qui lui mérita de si unanimes sympathies et restera proverbiale à l'Élysée.

Les bicyclistes et le salut militaire Du Progrès militaire :

« Les journaux demandent si les militaires montant en bicyclette doivent le salut.

» Le militaire montant en bicyclette peut être considéré comme en service. Il n'a pas la liberté de sa main. Il ne peut que se tourner vers le supérieur et le regarder avec respect et déférence, sans qu'il soit nécessaire d'esquisser un salut qui, dans la circonstance, ne saurait être exigé. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 17 Octobre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 7°
Midi,	762 m/m	au-dessus 13°
Hausse,	3 m/m	
Baisse,	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 2°

Ligne téléphonique

Le télégramme suivant a été envoyé, le 16 octobre, avant l'ouverture de la ligne téléphonique :

« Max-Richard, Chambre Commerce, Angers. »

» Au nom du commerce Saumurois, remercions les Membres de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, et son digne Président, d'avoir choisi l'itinéraire Saumur-Tours au lieu du Mans, et d'avoir relié immédiatement Saumur à Angers, solution qui ne fera que resserrer les liens déjà si étroits de ces deux villes.

» Souscripteurs Saumurois. »

AVIS

Les hommes des classes 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879, appartenant à la 35^e brigade d'infanterie stationnée à Tours ;

Les hommes des classes de 1881 à 1892 inclus, actuellement affectés au 1^{er} génie à Versailles et au régiment de pontonniers d'Angers ;

Devront déposer leurs livrets à la gendarmerie de leur canton sans aucun retard.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE SAUMUR

RÉCEPTION DU GRAND ORGUE RESTAURÉ
PAR M. DEBIERRE

Le jeudi 18 octobre 1894

La cérémonie commencera à 5 heures

Programme

1^{re} PARTIE

1. Morceau pour orgue, exécuté par D. LE-GEAY (X...).
2. Méditation pour violon, exécutée par M. FAELLI (Péron).
3. Morceau pour orgue, par D. LE-GEAY (X...).
4. Ecstasy, cantique, chanté par M. LAUNAY (Gounod).

2^e PARTIE

1. Cantilène pour orgue, exécutée par M. MANGEON, organiste du grand orgue de Saint-Joseph d'Angers (Th. Dubois).
2. Prière pour violoncelle, par M. PETRUCCI (Beethoven).
3. A. Oraison (Ed. Cutler); B. Carillon (Lemaigne), pour orgue, par M. MANGEON.
4. Méditation religieuse, chantée par M. LAUNAY (Pessard).
5. Toccata en sol majeur, pour orgue, par M. MANGEON (Th. Dubois).
6. Terzetto pour orgue, violon, violoncelle (Weber), par MM. MANGEON, FAELLI et PETRUCCI.

SALUT DU T. S. SACREMENT

O Salutaris (Rousseau), chanté par M. LAUNAY, avec accompagnement de violon.
Ave Maria.
Tantum Ergo, etc.

La cérémonie étant extraordinaire comme à la St^e-Cécile, les chaises sont libres.

Objets trouvés

Lundi soir, devant sa porte, M. Poisson, plâtrier, rue du Temple, a trouvé un paquet de linge probablement perdu au cours d'un déménagement et contenant trois draps, un tablier de couleur, une blouse, un corset, deux chemises d'enfant, deux chemises de femme, une paire de bas, une paire de chaussettes, cinq mouchoirs de couleur, cinq mouchoirs blancs, six torchons et un gilet de flanelle. M. Poisson a déposé le paquet au bureau de police.

Le 16, on a trouvé et déposé au commissariat une pelle de terrassier, dite pelle allemande

Déposé également un berceau d'osier pour enfant, ramassé sur la voie publique.

Théâtre de Saumur

La représentation sensationnelle de *Roméo et Juliette*, que nous avons annoncée, et qui excite dans notre ville un si grand mouvement de curiosité, aura lieu demain jeudi 18 octobre.

Tout le monde voudra aller voir et applaudir, dans le chef-d'œuvre passionné et dramatique de Shakespeare, la jeune et si belle tragédienne, M^{me} Romane, dont tous les journaux de Paris ont vanté à l'envi le talent et la beauté.

Les photographies de M^{me} Romane et de quelques-unes des principales scènes de *Roméo et Juliette* sont exposées à la façade du *Café de la Paix*.

Pour les représentations du beau drame de Shakespeare, le bureau de location est ouvert. Le prix des places est celui du tarif ordinaire du théâtre.

ANGERS

La rentrée des Tribunaux

A l'occasion de la rentrée des tribunaux, les avocats et les avoués ont assisté, hier matin, à 11 heures 1/4, à une messe du Saint-Esprit, célébrée en l'église de Notre-Dame.

A midi, avait lieu, au Palais de Justice, la rentrée de la Cour.

Dans l'assistance officielle on remarquait MM. le Préfet, le général Mourlan, le docteur Guignard, maire d'Angers, un certain nombre d'officiers de la garnison, le proviseur du Lycée, le directeur du Huras.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Vallet, substitut du procureur général. Il avait pris pour sujet : Les erreurs judiciaires.

Une explosion de gaz

Avant hier soir, une explosion de gaz s'est produite chez M. Crémieux, tailleur, rue Lenepveu, Angers.

Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais le plafond du magasin a été fortement endommagé.

Le croup

Il nous revient, dit le *Patriote*, que, vendredi soir, le serum antidiphthérique a été inoculé par deux docteurs, dont un d'Angers, l'autre des environs, à un enfant de dix ans atteint du croup et à toute extrémité.

Nous avons en mains les renseignements les plus précis, mais nous nous tenons sur la réserve que commande cette première application du système Roux, étant données les circonstances défavorables dans lesquelles a été faite cette inoculation du serum anticroupal, la première en Maine-et-Loire.

D'ici quelques jours, nous reviendrons sur cette très intéressante question et nous espérons signaler un heureux résultat, s'il n'est obtenu déjà.

TOURS

La rentrée du Tribunal

Hier matin a eu lieu la rentrée officielle du tribunal de Tours.

A onze heures, au Palais de Justice, a été célébrée la messe du Saint-Esprit. M. l'abbé Brun, archiprêtre de la cathédrale, officiait.

Le tribunal y assistait au complet, ainsi que la compagnie des avoués et le barreau.

A une heure, audience et reprise des travaux judiciaires.

TABLEAU indiquant le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger, arrêté à la date du 5 octobre 1894 (75 kilogrammes par hectolitre de blé).

COURS ACTUELS

Paris, 17 fr. 50.
Lyon, 17 fr. — Rouen, 16 fr. 60. —
Toulouse, 17 fr. 35. — Nancy, 18 fr. —
Chartres, 15 fr. 95. — Bergues, 16 fr. 95. —
Dijon, 17 fr. 25.
Berlin, 16 fr. — Vienne, 13 fr. 70. —
Londres, 11 fr. 65. — Bruxelles, 10 fr. 75. —
Odessa, 13 fr. 50. — New-York, 40 fr. 80. —
Chicago, 10 fr. 05.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

— Je ne sais, ma chère fille, ce que tu comptes faire, — avait-il dit, — mais je constate que tu viens de briser, en te jouant, le meilleur cœur que tu puisses rencontrer en ti vie.

— Bah! monsieur Borsand se consolera, père.

— Peut-être. Toutefois, je connais beaucoup les hommes, et celui-ci ne me paraît pas ressembler à ses pareils.

Or, le jour où la nouvelle leur fut connue, M. Raimbault jeta sur la table du déjeuner le journal dans lequel il venait de lire.

— Tiens! dit-il à sa fille. — Voici la France qui dirige une expédition contre Tunis. Notre pauvre Borsand en fera sûrement partie, car je vois que le *Colbert* est au nombre des vaisseaux de l'escadre qui doit bombarder les places fortifiées de la côte.
Hira ne put réprimer un tressaillement.

— Philippe va partir?
— Oui.
— Mais... Alors! il va se battre!
— Apparemment.

Hira se tut. Elle était devenue subitement très grave.

Elle prit le journal, et ses yeux s'attachèrent aux lignes indicatrices. Son père, qui l'observait, put lire sur ses traits le passage de ses émotions.

Tout le jour elle se tint à l'écart, dans sa chambre, ainsi qu'une recluse.

Le soir, elle descendit dans la salle à manger, les yeux brillants, la lèvre lourde d'interrogations que le vieillard prévit d'instinct.

En fait, le repas achevé, la fantasque enfant vint aux côtés de son père et l'entoura de toutes sortes de câlineries.

— Eh bien! cher démon, — demanda-t-il en riant, — quel caprice nouveau me présage ce luxe de démonstrations?

— Fi! Comme c'est laid de me croire intéressée!

— Oh! Non pas intéressée, ma fille, mais simplement curieuse, versatile, impatiente.

— Alors, tu l'attends à une question?
— A plusieurs peut-être.

— Bien! En ce cas, je vais être très franche, je ne prendrai pas de détours. Je voudrais...

— Tu voudrais?
Elle s'interrompit.

— Papa, quand part de Toulon le *Colbert*?

— Ah! Tu m'en demandes trop, par exemple! Comment veux-tu que je le sache?

— Il faudrait pourtant le savoir?

— Il faudrait...? Tu en parles à ton aise, toi! Je ne puis décemment le demander à M. Borsand. Et puis, d'ailleurs, à quoi cela peut-il bien nous servir?

Elle se mit tout près de son père, appuyant sa tête sur l'épaule du vieillard.

— Je vais te dire... C'est parce que je voudrais voir cela, mon petit papa.

— Voir... quoi!

— Mais, — tout ce que les Français vont faire en Tunisie, les expéditions, les bombardements, que sais-je!

M. Raimbault ouvrit de grands yeux et regarda sa fille avec inquiétude.

— Hira, est-ce que tu deviens folle?

— Non, mon petit père.
— C'est que ce que tu me demandes est tellement inouï, insensé, que, franchement, on

pourrait le croire prise de démence.

A son tour la jeune fille eut une expression de profonde surprise dans ses yeux.

— Comment? Insensé! — Pourquoi cela est-il, pourquoi cela serait-il insensé?

— Tu ne l'en rends pas compte?

— Pas le moins du monde.

Et elle exposa avec sa lucidité d'esprit ordinaire que, n'ayant jamais vu de combat et de débarquement, elle se sentait invinciblement sollicitée par l'attrait de la curiosité; qu'elle ne connaissait aucune raison qui s'opposât à son désir.

A quoi servait-il de posséder un yacht aussi beau, aussi bien aménagé, aussi rapide que l'*Alcyone*, s'il ne devait pas s'utiliser en des occasions aussi intéressantes que celles qui s'offraient présentement à eux? Sans doute elle avait fait le tour du monde, mais un tour du monde platonique, au cours duquel elle n'avait vu que les beautés de la nature.

Ce qu'elle voulait voir maintenant, c'étaient les laideurs de la civilisation. Jamais occurrence plus propice ne s'offrirait à eux. Il fallait en profiter.

(A suivre.)

Marché de la Villette

Prix moyen du kilog. de viande pour la semaine du 28 septembre au 4 octobre 1894.

Bœufs, 1 fr. 63. — Veaux, 2 fr. 14. — Moutons, 1 fr. 78. — Porcs, 1 fr. 53.

Cartes-lettres avec réponse payée pour la France et l'Algérie

En date du 17 avril dernier, un arrêté du ministre du commerce a décidé qu'il serait mis à la disposition du public des cartes lettres avec réponse payée au prix de 30 centimes (15 centimes pour chaque partie de la carte), pour les communications à l'intérieur de la France et en Algérie. Un premier approvisionnement de ces cartes va être envoyé aux divers bureaux de France et d'Algérie.

Le prix de ces cartes-lettres étant celui des lettres ordinaires, il est permis d'insérer dans ces cartes une ou plusieurs feuilles de papier, ainsi que tout objet dont l'insertion est autorisée dans les lettres; mais si l'envoi dépasse le poids de 15 grammes, il sera taxé, à moins que l'affranchissement n'ait été complété par l'expéditeur au moyen de timbres-poste.

Les nouvelles cartes-lettres pourront être recommandées moyennant le paiement du droit fixe de 25 centimes.

Les timbres-poste découpés dans les cartes-lettres à 30 centimes ne pourront pas plus servir à l'affranchissement d'autres correspondances que les timbres poste découpés dans les cartes-lettres à 15 et à 25 centimes.

Une nouvelle ligue

On annonce une nouvelle ligue féminine ayant pour but de briser les entraves qui oppriment la plus faible moitié du genre humain.

Qu'on se rassure : les ligueuses ne se proposent point d'obtenir le droit de voter, mais seulement d'ôter... leur corset.

« Ce que nous voulons, disent-elles, ce n'est pas supprimer intégralement le corset, mais simplement le remplacer. Tel qu'il existe, il est absurde et il est dangereux. On croit qu'il nous avantage. Je soutiens qu'il nous enlaidit. En tout cas, il nous opprime et, dans certains cas, il nous tue, nous et nos enfants. Combien de malheureuses, en effet, dans l'espoir d'obtenir une diminution d'un centimètre sur le tour de la taille, n'hésitent pas (quelle folie!) à se comprimer les organes essentiels, à se gêner la respiration, à se congestionner le visage, mettant ainsi leur maternité, et par conséquent leur vie en péril? Leurs maris, leurs médecins, leurs proches parents ont beau les avertir, les supplier de se serrer moins, la voix de la coquetterie est la plus forte. C'est ainsi que de graves conséquences se produisent.

» Ceci posé, que substituer à l'objet ridicule et coûteux dont nous ne voulons plus? C'est bien simple : nous lui substituons le corsage, mais le corsage achevé, perfectionné par les mains de la corsetière. Voilà pourquoi, malgré tout, l'industrie du corset ne périra pas. La robe, une fois presque finie, sortira de chez la couturière. La corsetière, selon les gar-

nitures, disposera de telles ou telles façons ses buses, ses baleines, ses ressorts, ses lacets, et repassera ensuite la main à son adjuvante pour l'ajustage définitif.

En bien! mais ce n'est pas mal dit, cela. Allons, mesdames, brisez vos fers!

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 16 octobre. — Georgette-Adrienne Gratien, Grande-Rue, 33.

VARIÉTÉ

Troubles à Saumur

IL Y A 104 ANS

Le 27 avril 1790, dans le faubourg de la Chouetterie, des femmes arrêtaient des blés qu'elles se disposaient à piller. Des troupes furent aussitôt commandées. Le maire et un autre officier municipal s'y transportèrent sur-le-champ et parvinrent à mettre le blé en sûreté; en se retirant, on leur jeta de la boue et ils furent assaillis d'une grêle de pierres: on ne put mettre fin à ces excès qu'en arrêtant une de ces femmes.

Le samedi 1^{er} mai, jour de marché, une émeute bien plus terrible a répandu les plus grandes alarmes dans cette ville. Vers les 11 heures de la matinée, environ cent femmes atroupées prétendirent fixer le prix du blé au-dessous de sa valeur et le crièrent hautement. Plusieurs tirèrent le couteau, se jetèrent sur les volontaires: l'un d'eux en fut frappé, le coup heureusement porta sur son baudrier; ils enlevèrent la plus coupable. Malgré les précautions prises pour pouvoir la conduire à la prison, et quoique les issues et les places fussent gardées par des détachements de la milice nationale et des piquets de cavalerie, les volontaires furent très exposés dans la montée du château, où est placée cette prison; ils furent forcés de faire feu. Une autre femme fut également arrachée de la foule des séditieuses et emprisonnée.

Aussitôt le peuple se porta en foule à l'Hôtel de Ville pour demander la liberté des prisonniers; d'autres allèrent sonner le tocsin dans l'église Saint-Pierre. Alors le corps municipal jugea qu'il était d'une nécessité indispensable d'user de la plus grande fermeté. Il fit battre la générale; dans un instant tous les honnêtes citoyens, le régiment de Royal-Roussillon, la maréchaussée furent sous les armes, le drapeau rouge fut déployé: on se mit en marche pour publier la loi martiale et dissiper les attroupements. Le commandant qui s'était porté à l'église Saint-Pierre pour faire cesser le tocsin, fut en quelque sorte couvert de pierres; cependant un chevalier de Saint-Louis, retiré du service, monta dans le clocher, à la tête de quelques volontaires, et arrêta les femmes qui sonnaient.

Dans le cours de la marche avec le drapeau rouge, le corps de ville reçut quelques insultes: il fut lancé, dans le faubourg de Fenet,

une pierre par une femme qui fût arrêtée, proménée par toute la ville à la tête de la troupe et conduite en prison.

Un chevalier de l'arquebuse a reçu un coup de pavé dans la poitrine, dont il est très incommodé et alité...

Aujourd'hui, 4 mai, le drapeau rouge est toujours déployé; la prison est soigneusement gardée; et le maire qui, comme ses autres collègues, a montré son grand courage, a un factionnaire à sa porte.

(Affiches d'Angers.)

FAITS DIVERS

MONUMENTS ET RUES CARNOT

Il y a quatre mois que M. Carnot fut assassiné à Lyon. Les villes de France rivalisent actuellement entre elles pour perpétuer son souvenir par des monuments, des bustes, des plaques commémoratives, ou en donnant son nom à leurs rues les plus fréquentées.

Déjà M. Perier a signé, dans ce sens, plus de deux cents décrets autorisant des communes à débaptiser, au profit de son infortuné prédecesseur, leurs boulevards, quais, rues, squares, avenues, voire quelques impasses.

D'autres villes suivent ce mouvement, et nous arriverons à un moment où aucune bourgade en France ne sera privée de la rue Carnot ou de Sadi Carnot ou du Président Carnot.

Jusqu'à présent, en outre, neuf villes de France se disposent à élever des monuments au défunt président. Ce sont: Lyon, Limoges, Dijon, Noy, Bône, Fontainebleau, Angoulême, Châlons-sur-Marne, et plus tard Bordeaux.

La plus belle statue, la plus imposante du moins, sera celle de Lyon. On comprend qu'à la suite du tragique événement les dons ont afflué.

Pour terminer, une petite statistique: c'est Gambetta qui, à l'heure actuelle, détient le record de nos grands hommes. Le nombre de rues et places Gambetta dépasse 420 en France, Victor Hugo arrive second avec 310. Vient ensuite Thiers.

Il est probable que le défunt président Carnot l'emportera dans quelques mois sur tous.

Plus de Rugosités

Vous, qui naguère, aviez de blanches mains, vous voilà pourvue de pattes informes, rouges, rudes, cuisant tes. Un léger onguent de Congoline, le nouveau produit créé par Victor Vaissier, garantira votre épiderme trop sensible au froid contre ces maux toujours ridicules, souvent bien cruels.

Chronique agricole

Nouveaux Blés et nouveaux Fourrages

J'avais parlé l'année dernière qu'un de mes correspondants de Russie, agronome distingué, m'avait indiqué des nouvelles variétés de blé appelées « Amitié franco-russe ».

Depuis 10 ans, il s'est occupé de sélectionner toutes les espèces de blé connues en France et à l'étranger.

Il est arrivé aujourd'hui à de très bons résultats.

Selon les climats et la nature des terrains de chaque région, il y a un choix à faire. Tandis que certains blés ne sont pas exigeants et s'accommodent d'une terre ordinaire, d'autres sont très avides d'engrais et demandent un sol fertile. C'est trop souvent pour avoir négligé ces lois, en mettant de bons blés dans des terrains maigres ou des blés pauvres dans des terrains fertiles, que le cultivateur a eu des mécomptes.

J'ai expérimenté toutes les variétés qui m'ont été indiquées, en observant strictement les instructions ci-dessus.

J'ai la satisfaction d'annoncer à mes lecteurs que toutes mes expériences ont été couronnées de succès. Dans des terrains maigres j'ai eu de beaux résultats. Dans des terrains froids, sujets à la gelée, une variété très rustique a très bien résisté aux accidents climatiques.

Je ne puis m'empêcher de dire encore deux mots des deux nouveaux fourrages importés de Russie: « La Consoude rugueuse du Caucase » et le « Lathyrus amélioré » qui rendent de si grands services à l'agriculture française et à l'agriculture algérienne.

Ces fourrages sont les moins exigeants sous le rapport de la culture et de la fumure. Ils n'ont besoin ni de l'un ni de l'autre et ne craignent ni la sécheresse ni les gelées. Pendant 50 ans ils donnent une récolte des plus nutritives et des plus abondantes (200 à 250,000 kilos à l'hectare).

Les cultivateurs soucieux de leurs intérêts doivent suivre attentivement les progrès de la sélection physique des blés et ne doivent plus hésiter à les essayer ainsi que les nouveaux fourrages. Ils verront bientôt s'accroître une source de bénéfices dont ils ont besoin, car depuis plusieurs années notre agriculture est bien éprouvée et bien délaissée.

Afin de guider les cultivateurs dans le choix judicieux de leurs semences, j'ai résumé dans un petit guide tous les détails sur les espèces sélectionnées et sur la Consoude et le Lathyrus. Il suffira de m'adresser 0 fr. 50 pour recevoir mon guide et divers autres renseignements que je m'empresserai de donner par correspondance.

AUGUSTE DESPLANTES, Receveur de rentes à Nuits (Côte-d'Or).

Paraîtra prochainement

LA « QUINZAINE »

Grande Revue bi-mensuelle in-8° (160 pages).

SOMMAIRE DU PREMIER NUMÉRO :

Lettre à Sainte Beuve : J. Barbey d'Aureville. — Lettre inédite de Maurice de Guérin. — Le Père Gratry : Abbé de Broglie. — Chez John Bull : Baron de Mandat-Grancey. — Un des fils de M. Thiers : J. Buisson. — Parisette, roman : Aimé Giron. — La Bombe, nouvelle : Jean Rouvray. — Poésies : Paul Bourget et Paul Harel. — Musique : Les Larmes, mélodie de Benjamin Godard.

CORRESPONDANCE UNIVERSELLE

Abonnements : Un an, 24 fr. — 6 mois, 14 fr. — 3 mois, 8 fr.

Abonnement spécial d'un an pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques, 20 fr.

Un numéro spécimen est envoyé à toutes les personnes qui en font la demande, 62, rue de Miromesnil, Paris.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

ÉPICERIE PARISIENNE

SAUMUR **IMBERT FILS** SAUMUR

Place de la Poste, en face du Café de la Paix,

Fournisseur adjudicataire de l'Ecole de Cavalerie. — Fournisseur de MM. les Officiers.

Maison de confiance la mieux assortie et vendant le meilleur marché de Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix..... le kil.	1 »	Sel gris..... les 2 kil.	» 25	Oriflamme... le bidon 5 litres.	1 85
Sucre scié.....	1 10	Sel blanc.....	» 35	Bougie, bonne qualité..... le paquet.	» 70
Café grillé..... 1/2 kil.	2 30	Sel fin.....	» 35	Huile colza double épuration... le 1/2 kil.	» 35
Chocolat Menier.....	1 60	Cristaux de soude.....	» 25	Savon de Marseille bleu..... le kil.	» 50
Chocolat du Planteur.....	1 60	Lessive du Phénix..... le kil.	» 35	— jaune « Au Chat »	» 65
Chocolat Félix Potin, n° 3.....	1 60	Amidon Verley.....	» 75	— extra pur « Le Normal »	» 70

Excellent Vin rouge, le litre 0,35. — Excellent Vin blanc, le litre 0,40.

Failite Beaclair

Par jugement en date du 16 octobre 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré résolu, faute d'exécution des conventions, le concordat consenti au sieur Beaclair-Lepoigne, serrurier-forgeron à Varennes-sur-Loire, le 23 avril 1892.

Ordonne la réouverture des opérations de ladite failite, maintient M. Terrien comme juge-commissaire, et M. Proust comme syndic.

Pour extrait,

Le Greffier, MORON.

Etude de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, 7, rue du Temple.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

EN 5 LOTS, DE Diverses Parcelles de Terre SITUÉES

Communes de Montreuil-Bellay et de Cizay, appartenant aux époux BIÉMONT.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le Samedi 17 novembre 1894, à midi

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement contradictoire rendu au profit de M. Henry Gustave, employé de commerce, demeurant à Angers, rue Beaurepaire, contre M. Eugène Biémont, cultivateur, et dame Victoire Laurencin, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay, par M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

Et par suite de la saisie pratiquée sur lesdits époux Biémont-Laurencin, suivant procès-verbal de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du six août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, visé et enregistré ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Henry Gustave, employé de commerce, demeurant à Angers, rue Beaurepaire, ayant Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ pour avoué ;

En présence ou eux dûment appelés des époux Eugène Biémont-Laurencin, cultivateurs, demeurant à Montreuil-Bellay,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire du jugement sus énoncé, et après un commandement du ministère de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, M. Henry Gustave a, par procès-verbal de Papin, en date du six août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, fait procéder sur les époux Biémont à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés.

Le procès-verbal de saisie sus-énoncé a été déposé aux époux Biémont suivant exploit du même huissier en date du huit août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le treize août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, numéros 40 et 41.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

La lecture et la publication dudit cahier des charges ont été faites à l'audience du samedi six octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Résignation des biens à vendre

Commune de Montreuil-Bellay

PREMIER LOT

1. Un morceau de terre, sis au Haut-Brossay, contenant environ quatre ares quatre-vingts centiares, joignant d'un bout Biémont Pierre, d'autre bout Biémont Eugène, numéro 770, section G du cadastre.

2. Un morceau de terre, sis au Haut-Brossay, contenant environ quatre ares dix centiares, joignant de deux côtés Carteau

Paul, de Brossay, et d'un autre côté les époux Biémont, numéro 775, section G du cadastre.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci... 25

DEUXIÈME LOT

Un morceau de terre, sis à l'Ormeau-d'Ardenne, contenant environ sept ares, joignant au levant Madame Virey, au midi Biémont Pierre et au couchant Lefevre, numéro 386, section E du cadastre.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci... 25

TROISIÈME LOT

Un morceau de terre, sis aux Hautes-Métairies, contenant environ deux ares cent centiares, joignant au levant Branchu, au midi un chemin et au couchant Abel Touzeau, numéro 102 P, section F du cadastre.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

QUATRIÈME LOT

Un morceau de terre, sis aux Moulins-à-Vent, comprenant une cave d'habitation, deux autres caves servant d'écuries, cour, terre et jardins, le tout d'une contenance d'environ vingt ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au levant Bigot et au couchant Henry, numéros 9, 13 et 140, section F du cadastre.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150

Commune de Cizay

CINQUIÈME LOT

Un morceau de bois taillis, sis aux Brûlés, contenant environ sept ares soixante-centiares, joignant d'un côté Biémont Pierre, d'autre côté la route du carrefour de la Brèche-aux-Moines, numéro 42 P, section F du cadastre.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

Total des mises à prix, deux cent quarante francs, ci... 240

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-et-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, Saumur, le seize octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de Me TEXIER, notaire à Lusignan (Vienne).

A VENDRE

Par adjudication volontaire

En l'étude et par le ministère de Me TEXIER, notaire à Lusignan EN 13 LOTS

Le Dimanche 28 Octobre 1894, à une heure de l'après midi,

LES

IMMEUBLES

Ci-après, savoir :

1. Lot. — Un CHATEAU récemment construit, appelé le Château du Mureau, situé à 500 mètres de la gare de Lusignan, avec vastes servitudes, jardins, etc.

Ce château comprend : La réserve du Mureau, d'une contenance de 16 hectares ; Et la métairie du Mureau, d'une contenance de 32 hectares.

Mise à prix : 100,000 fr.

2. Lot. — Un bois taillis, appelé Bois-du-Petit-Parc, situé à Lusignan, de 22 hectares.

Mise à prix : 14,000 fr.

Réunion des deux lots, après l'adjudication séparée.

3. Lot. — Une métairie, appelée Métairie de la Proutière, commune de Menigoute (Deux-Sèvres), d'une contenance de 55 hectares.

Mise à prix : 70,000 fr.

4. Lot. — Une métairie, appelée

Métairie de la Laurencière, commune de Menigoute, d'une contenance de 29 hectares.

Mise à prix : 30,000 fr.

5. Lot. — Une maison, située à Lusignan, rue Galice, occupée par M. le Percepteur.

Mise à prix : 5,000 fr.

6. Lot. — Une autre maison, située aussi à Lusignan, rue Galice, touchant à la précédente.

Mise à prix : 6,000 fr.

7. Lot. — Un jardin en coteau, situé à Lusignan, d'une contenance de 13 ares environ.

Mise à prix : 1,000 fr.

8. Lot. — Un autre jardin en terrasse, aussi à Lusignan, d'une contenance de 24 ares.

Mise à prix : 2,000 fr.

9. — Une remise, à Lusignan, rue Galice, avec fenil dessus.

Mise à prix : 1,200 fr.

10. — Une écurie, à Lusignan, même rue Galice.

Mise à prix : 700 fr.

11. Lot. — Une autre écurie, à Lusignan, même rue Galice.

Mise à prix : 500 fr.

12. Lot. — Une autre écurie, à Lusignan, même rue Galice.

Mise à prix : 500 fr.

Réunion des 10^e, 11^e et 12^e lots après l'adjudication séparée.

13. Lot. — Un jardin, à Lusignan, appelé Jardin de la Rivière, longeant la rivière la Vonne.

Mise à prix : 1,500 fr.

Total des mises à prix : 232,400 fr.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser, pour traiter et connaître les conditions de la vente, soit à M. BAUDRIN, propriétaire à Poitiers, rue des Arènes, soit audit Me TEXIER, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me FILLATRAU, notaire à Longué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 25 octobre 1894, à une heure après midi, à Longué, dans la maison de commerce DELALANDE et MILLERAND,

Le fonds de commerce

De marchand de Vins, Alcools et Liqueurs

Dépendant de la Société Delalande et Millerand

Ayant son siège social à Longué.

Comprenant : la clientèle, le matériel, les marchandises, et le droit au bail de la maison où le commerce est exploité.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

A défaut d'enchère pour le tout,

On vendra en détail, aux enchères publiques, aux plus offrant et dernier enchérisseur :

Le matériel et les marchandises, dépendant de ladite Société. — Notamment : un camion, une cariole, des équipages, des fûtres, des siphons, des baquets, des entonnoirs, des machines à boucher, des caviers, des robinets, des instruments de tonnellerie, une série de mesures en étain, des poulains, chantiers, une grande quantité de barriques vides, de fûts de différentes grandeurs, des bouteilles de tous genres, des vins rouges et blancs, des eaux-de-vie de différents âges, du rhum et des liqueurs de toutes sortes.

On vendra aussi quantité d'autres bons objets.

On priera comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Des délais de paiement seront

accordés aux personnes solvables.

On pourra traiter de gré à gré avant la vente.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUSSETEAU, négociant à Saumur, ou à M. JOUSSET, propriétaire à Vendanger, commune de Moulberne, et, pour tous renseignements, à Me FILLATRAU, notaire à Longué.

AVIS

Liquidation de la Société Delalande et Millerand, de Longué.

Les créanciers de la société Delalande et Millerand, ayant son siège social à Longué, qui ne se seraient pas fait connaître lors de l'abandon de biens consenti par M. Delalande et Millerand à leurs créanciers sociaux, par acte devant Me FILLATRAU, notaire à Longué, des 24 septembre et 4 octobre 1894, sont priés de vouloir bien se présenter en l'étude de Me FILLATRAU, pour remettre leurs comptes, prendre connaissance de l'abandon de biens consenti par la Société au profit de ses créanciers et accepter cet abandon.

Etude de Me E. MILSONNEAU, notaire à Brain-sur-Allennes.

Vente Mobilière

APRÈS DÉCÈS

Les dimanche 28 octobre, à midi, et lundi 29, également à midi, au bourg de Brain, au domicile autrefois occupé par les époux Louis BOUGRIER.

On vendra :

Le dimanche 28 octobre

Literie, Vaiselle, Verres, Tables, Bougies vides, Poissons, Tonneaux, Caves, Boîtes à jouer, Rouleau pour jeu de boules, Vins et Liqueurs de toutes sortes, Bois de chauffage et divers autres objets.

Et le lundi 29 octobre

Matériel et outillage de menuisier, comprenant notamment : Bois de toute espèce, propre à la menuiserie et au charroinage, deux Etablis et leurs accessoires, Quincaillerie pour menuiserie et ébénisterie, Peintures, Huiles et Essences, Bois de chauffage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me MILSONNEAU, notaire à Brain.

ASSURANCES On demande personnes sérieuses pour représenter dans l'arrondissement de Saumur une Société d'Assurances Meil contre l'Incendie. Prendre l'adresse au bureau du journal.

SUCRE CRISTALLISÉ Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE,

Le lundi 29 octobre 1894, à 1 heure du soir, en un seul lot, d'un

GRAND et BEL IMMEUBLE

Sis à Saumur, route de Rouen, près la Gare.

Appartenant à M. et Mme CHOLLET

Mise à prix : 45,000fr.

Entrée en jouissance immédiate. S'adresser, pour visiter et pour les conditions, à Me LELIÈVRE.

A CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

A AFFERMER

La Ferme de la Boire-Salée

Commune de Srint-Lambert-des-Levées,

Contenant environ 8 hectares.

Entrée en jouissance le 1^{er} novembre 1895.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, n° 4.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte,

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraichement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36, Saumur.

LÉRINA

Liqueur fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHE, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT. -- La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. -- La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits. Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. -- BLANC, 40 c. -- 26 pour 25. -- Livraison à Domicile.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,